

**Juillet 2021**

**N° 107**

# Le Petit Naujacais

## **Sommaire :**

- Le mot du Maire
- Conseils municipaux
- Urbanisme
- Parole d'opposition
- Les associations
- Droit de réponse
- Pêle Mêle
- Infos utiles
- Les annonceurs

## **ÉTAT CIVIL**

### **Naissances :**

*MILLET Ewen le 25 mars*

*DAMON Lou Le 29 avril*

*ROBILLARD Éloi Le 29 avril*

### **Décès :**

*BESSON Alette le 11 avril*

*LEMERLE Juliette le 19 avril*

*PILLET Gilbert le 26 mai*

*SEURIN Denise le 18 juin*

# LE MOT DU MAIRE

Naujacaïses, Naujacaïs,

Nous voilà en Été avec une météo capricieuse et une crise sanitaire toujours présente.

Si la levée du confinement nous a permis de retrouver un peu de liberté, les nouvelles mesures nous contraignent à nous adapter en permanence.

Cette crise sanitaire qui perdure n'est pas sans incidence sur la vie de chacun d'entre nous et sur la vie municipale.

Si certains chantiers sont en cours ou vont débuter d'autres sont ralentis voire arrêtés par manque de matières premières, de personnels...

- La rénovation de l'adduction d'eau de la RD3 qui a tant fait parler et écrire doit débuter « normalement en Août 2021 »

- L'aire de camping-cars du Pin Sec n'est pas ouverte par manque du dispositif de barrières et contrôle (commandé en Novembre 2020)

- Le pont rue de la bêche et les travaux au cimetière n'ont pu débuter en raison du retard pris par les entreprises.

- Le Paradou ne peut pour l'instant ouvrir par manque de matériaux pour finir la façade, manque de saisonniers ....

- La situation climatique nous a fait prendre du retard dans l'entretien des fossés, des routes... Nous a contraint d'annuler le feu d'artifice du 13 juillet, repoussé nous l'espérons au 14 Août.

Côté positif, nous avons pu ouvrir le camping municipal dans de bonnes conditions, les groupes de surf sont présents, comme les familles. Les commerçants du Pin-Sec sont également là et contents d'avoir pu ouvrir tout en espérant pouvoir faire enfin une bonne saison.

Les demandes de subventions et dotations sollicitées sont accordées.

Les marchés nocturnes ont repris au grand plaisir du Comité des fêtes et du nombreux public.

Nous préparons la rentrée scolaire dans la sérénité et avons prévu le déplacement de la halte-garderie vers la salle des associations (peu ou pas utilisée) avec un espace extérieur sécurisé.

Le pôle de santé se développe par l'arrivée de nouveaux praticiens mais se voit limité dans sa structure immobilière. Affaire à suivre.

Devant la situation que nous vivons, l'Équipe Municipale (Élus, agents administratifs et techniques) reste soudée et mobilisée pour faire avancer notre beau village.

Soyons optimistes et gardons l'espoir de jours meilleurs.

**Yves BARREAU**

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Compte-rendu du conseil municipal du 22 Mars 2021

### Principales décisions :

- Approbation des Comptes de Gestion 2020 à la majorité (2 abstentions : Mme BOUCHEREAU-BOISSON, M CARON).
- Approbation des Comptes Administratifs 2020 à la majorité (2 abstentions : Mme BOUCHEREAU-BOISSON, M CARON).
- Création d'une aire de camping-cars au Pin Sec (Unanimité)

### Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.
- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation énergétique du Paradou.
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le remplacement de la canalisation d'eau potable de la RD3.
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le remplacement de la canalisation d'eau potable route de la Gare et route du Pin Sec.
- Décision de pose d'un débitmètre à St-Isidore pour clôturer la procédure de diagnostic de l'eau
- Décision de relevé topographique et détection des réseaux dans le cadre du remplacement et renforcement de canalisations d'eau potable.
- Signature du Bail avec M. ARDILLEY William pour le Paradou.
- Signature du Bail avec Madame AUBIN pour le Vival.

## CONSEILS MUNICIPAUX

### Compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2021

#### Principales Décisions :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 : inchangés, vote à l'unanimité.
- Subventions aux associations : Vote à l'unanimité.
- Affectation des résultats 2020 : Vote à l'unanimité.
- Renouvellement de la ligne de trésorerie : Vote à l'unanimité
- Délibération pour le reversement de la participation aux frais de gestion du budget camping vers le budget commune : Vote à la majorité (2 abstentions : Mme BOUCHEREAU-BOISSON et M. CARON).
- Vote des Budgets primitifs 2021 : Vote à la majorité (2 abstentions : Mme BOUCHEREAU-BOISSON et M. CARON).

#### Consultation de la prochaine délégation de service public de l'eau potable :

- rapport de présentation du Maire pour le choix du futur mode de gestion.
- autorisation d'engager la consultation.
- Appel à candidature pour l'élection des membres de la commission de concession du service public.

# URBANISME

## La taxe d'aménagement (TA) et de la redevance d'archéologie préventive (RAP) en Gironde en 2021

Les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments ainsi que les installations et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) donnent lieu dans la majorité des cas au paiement de la taxe d'aménagement (TA) et de la Redevance d'archéologie préventive (RAP). Ces taxes sont calculées par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) en fonction de la surface taxable (ST) ou de l'aménagement créé à l'occasion du projet (*art. [L.331-1 et suivants](#) et [R.331-1 et suivants](#) du code de l'urbanisme, art. [L.524-1 et suivants](#) et [R.524-1 et suivants](#) du code du patrimoine*). Pour plus d'informations et pour effectuer une simulation de vos taxes, vous pouvez consulter le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)

### LA SURFACE TAXABLE (ST) en m<sup>2</sup>

**ST** = somme des surfaces (closes et couvertes) de chaque niveau calculée à partir du nu intérieur des façades (l'épaisseur des murs extérieurs est donc exclue du calcul de la surface),

**diminuée** des surfaces de plancher sous hauteur de plafond inférieure ou égale 1,80 m,

**diminuée** des vides et les trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs.

### LES TAUX

Instaurée afin de financer les actions et les opérations d'aménagement portées par les collectivités locales,

la TA est composée de deux parts en Gironde :

Une part départementale (taux de 1,3% fixé par le Conseil Départemental de la Gironde)

Une part communale : 2% pour notre commune actuellement

Destinée à financer les diagnostics archéologiques, la RAP dispose d'un taux national unique de 0,4 %.

### LA VALEUR FORFAITAIRE (en euros / m<sup>2</sup> de ST)

Elle est de **767 € / m<sup>2</sup>** pour l'année 2021 ([arrêté ministériel du 30/12/2020](#))

Un **abattement de 50 %** lui est appliqué, soit **383,50 € / m<sup>2</sup>** pour les 100 premiers m<sup>2</sup> de l'habitation principale et de ses annexes.

### **Remarque : cas de l'extension de l'habitation principale et de ses annexes :**

si la surface initiale est déjà supérieure à 100 m<sup>2</sup>, il n'y a pas d'abattement,

Si la surface initiale est inférieure à 100 m<sup>2</sup>, il y a abattement sur la surface créée jusqu'au seuil de 100 m<sup>2</sup>.

# URBANISME

## METHODE DE CALCUL POUR LES PROJETS DE MAISONS INDIVIDUELLES

### Résidences principales

		Pour les 100 premiers m <sup>2</sup>	Au-delà 100 premiers m <sup>2</sup>	} <b>Montant Total TA</b>
TA	part com.	100 m <sup>2</sup> x 383,50 x 2 %	ST restante x 767x 2 %	
	part dép.	100 m <sup>2</sup> x 383,50 x 1,3 %	ST restante x 767 x 1,3 %	
RAP		100 m <sup>2</sup> x 383,50 x 0,4 %	ST restante x 767 x 0,4 %	

### Extension Résidences principales

**Exemple : Existant 92 m<sup>2</sup>**

*Extension 45 m<sup>2</sup>*

		Pour atteindre les 100 premiers m <sup>2</sup>	Au-delà 100 premiers m <sup>2</sup>	} <b>Montant Total TA</b>
TA	part com.	8 m <sup>2</sup> x 383,50 x 2 %	37 m <sup>2</sup> x 767 x X2 %	
	part dép.	8 m <sup>2</sup> x 383,50 x 1,3 %	37 m <sup>2</sup> x 767 x 1,3 %	
RAP		8 m <sup>2</sup> x 383,50 x 0,4 %	37 m <sup>2</sup> x 767 x 0,4 %	

### Résidences secondaires

Les résidences secondaires ne bénéficient pas de l'abattement de 50 % pour les 100 premiers m<sup>2</sup>. Par conséquent, la valeur forfaitaire de 767 € s'applique à la totalité de la ST créée, pour le calcul de la TA et celui de la RAP.

### Cas des annexes (garage, abris de jardin, remise, local vélos etc...)

Leur ST est intégrée et assimilée à celle de l'habitation et taxée comme telle. Elles peuvent bénéficier de l'abattement de 50 % sur la valeur forfaitaire si la ou les construction(s) existante(s) sur le terrain présente(nt) une ST inférieure à 100 m<sup>2</sup>.

## AMENAGEMENTS PARTICULIERS POUR LES PROJETS DE MAISONS INDIVIDUELLES

### Stationnements

Garage couvert et totalement clos : taxation identique à celle de la construction principale .

Aires de stationnement extérieurs non comprises dans la ST, qu'elles soient couvertes (carport, préau etc...) ou non : taxation **au nombre d'emplacements créés** (valeur forfaitaire de 2000 € chacun\*), calculée comme suit :

TA part com. = nombre d'emplacements x 2000 € x 2 %

TA part dép. = nombre d'emplacements x 2000 € x 1,3 %

RAP (si le projet affecte le sous-sol) = nombre d'emplacements x 2000 € x 0,4 %

\* cette valeur peut être relevée jusqu'à 5000 € sur délibération de la commune

# URBANISME

**Piscines** : taxation de la **superficie du bassin** (valeur forfaitaire de 200 € / m<sup>2</sup>), calculée comme suit :

TA part com. = superficie bassin x 200 € x 2 %

TA part dép. = superficie bassin x 200 € x 1,3 %

RAP (si le projet affecte le sous-sol) = superficie bassin x 200 € x 0,4 %

**Piscines d'intérieur ou sous abri** : taxation **du bassin** (cf. ci-dessus) + taxation **de la ST générée autour du bassin.**

## PRINCIPALES EXONÉRATIONS FACULTATIVES (MAISONS INDIVIDUELLES)

Les communes ont la possibilité d'exonérer :

en partie les constructions financées à l'aide d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ): il s'agit d'exonérer dans la limite de 50% de la ST au-delà des 100 premiers m<sup>2</sup>.

et en tout ou partie les abris de jardins.

*Rapprochez-vous des services de la mairie afin de savoir si votre commune a instauré ces exonérations facultatives.*

Le Conseil Départemental exonère quant à lui les constructions financées à l'aide d'un PTZ à hauteur de 50 % de la ST au-delà des 100 premiers m<sup>2</sup>.

## QUAND PAYER LA TA ET RAP

La **T.A.** est recouvrée par les directions départementales des finances publiques (DDFIP) par l'émission de titres de perception, en **deux échéances égales 12 et 24 mois après** :

- la date de la délivrance du permis de construire
- la date de la décision de non-opposition à la déclaration de préalable
- la date de la décision tacite du permis de construire ou de la déclaration préalable

Lorsque le montant de **taxe d'aménagement est inférieur à 1 500 €**, le paiement est effectué en **une seule fois, un an après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.**

Pour chaque échéance, un seul titre de perception est émis pour l'ensemble des bénéficiaires (commune et département)

La **RAP** quant à elle fait l'objet d'un **seul titre** quelque-soit le montant qui sera émis **12 mois après la délivrance de l'autorisation de construire)**

Vous restez redevable de la TA et de la RAP même si les travaux ne sont pas commencés au moment de la réception du ou des titres de paiement.

## QUE FAIRE SI JE NE DONNE PAS SUITE A L'AUTORISATION QUI M'A ÉTÉ DÉLIVRÉE

**Si vous avez abandonné votre projet**, informez-en votre collectivité. Il faut qu'elle transmette à nos services un arrêté de retrait de permis de construire ou de déclaration de travaux. Seul cet arrêté permettra d'annuler les taxes.

-----  
**Coupon à découper et à renvoyer à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde**

**Pôle Fiscalité de Lesparre – BP 90067 – 33341 LESPARRÉ CEDEX –**

**mail : [ddtm-fiscaliteurbanisme-lesparre@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-fiscaliteurbanisme-lesparre@gironde.gouv.fr)**

## CHANGEMENT D'ADRESSE - ADRESSE D'ENVOI DES TITRES DE PERCEPTION

**UNIQUEMENT En cas de changement d'adresse dans les deux ans qui suivent l'obtention de l'autorisation d'urbanisme**

NOM(S) PRENOM(S)

N° PC PA ou DP

Compte tenu de leur envoi à 12 mois puis 24 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire si votre changement d'adresse intervient dans les deux ans qui suivent l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, nous vous remercions de nous préciser le lieu où devront être adressés les titres de perception :

Nouvelle adresse :

N° RUE :

CODE POSTAL – VILLE :

**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

## PAROLE DE L'OPPOSITION

### LE PÔLE SANTÉ DE NAUJAC A FOND LA FORME, UN PÔLE EN PLEINE SANTÉ !!

Nous saluons chaleureusement l'arrivée d'un kinésithérapeute dans notre pôle santé de Naujac qui vient compléter l'équipe médicale. Pour mémoire, ce bâtiment en ruine a été restauré par l'ancienne municipalité. Ce pôle santé est très apprécié des Naujacais et beaucoup de communes de notre Médoc nous l'envient ! Après deux faux départs, il a réussi à trouver toute sa valeur pour devenir un pôle santé structurant pour Naujac, car il vise à offrir des services de soins de qualité adaptés aux besoins de sa population et à favoriser l'attractivité globale de notre commune. Plus largement ce pôle répond à la problématique majeure de la désertification médicale, à laquelle nous sommes confrontés, comme d'autres départements ruraux de France. Nous remercions de nouveau l'ensemble des acteurs, le médecin Gaëlle, les deux infirmières Sabrina et Carine, Pauline l'ostéopathe, Sébastien le nouveau kinésithérapeute, Astrid praticienne en massage et Mégane APA (Activité Physique Adaptée).

### LES RECOURS PAR CERTAINS ADMINISTRÉS !

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons été mis au courant par M. Le Maire (qui semblait agacé), que trop de recours gracieux étaient envoyés par lettre recommandée à la Mairie. Nous, l'opposition, ne pouvons qu'être d'accord avec lui. En effet, comme il l'a rappelé, cela coûte de l'argent à la commune (saisie d'avocats, ...).

Nous demandons aux Naujacais qu'avant de procéder à des recours, de tenter des actions, il serait raisonnable de privilégier d'abord une rencontre avec les élus et de favoriser le dialogue avec l'autorité municipale, afin d'éviter des frais de procédure à la charge de notre commune et donc de ses administrés.

### ÉTÉ 2021, ENFIN UN VENT DE LIBERTÉ SOUFFLE SUR NOTRE PAYS !!

Après plusieurs mois de confinement éprouvants tant pour nous que pour de nombreux commerces, nous souhaitons à tous les commerçants et au camping municipal du Pin Sec, une bonne saison d'été 2021....

Les élus de « Naujac notre village » souhaitent de bonnes vacances à tous les Naujacais... Restons prudents face à la covid qui rode toujours...

Respectons les consignes sanitaires qui restent en vigueur !

Les Élus de « Naujac Notre Village » restent à votre écoute.

Johny Caron : [johnnycaron33@gmail.com](mailto:johnnycaron33@gmail.com)

Séverine Bouchereau-Boisson: [bouchereauseverine@orange.fr](mailto:bouchereauseverine@orange.fr)

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Les Taïchi et Qi gong sont enseignés à Naujac/Mer depuis mars 1999, et notre fédération de tutelle s'est dotée depuis d'une commission santé et bien-être

Les Arts Energétiques et Martiaux Chinois sont par essence des disciplines de bien-être et de santé

Elles trouvent aussi désormais leur place dans le cadre d'approche thérapeutique\*, Les Arts énergétiques et martiaux chinois (principalement Tai Chi Chuan, Qi Gong et Kung Fu) sont des disciplines « corps et esprit » héritières de la civilisation et de la médecine traditionnelle chinoise. Leur mécanisme d'action est multiple avec : renforcement et assouplissement musculosquelettique, exercice physique doux et modulable développement d'une respiration libre et naturelle relaxation active du corps et de l'esprit amélioration de la vigilance de la conscience et de l'attention dirigée La pratique en groupe renforce l'intégration sociale et la confiance en soi. De nombreuses études internationales, menées selon une méthodologie rigoureuse, ont démontré des résultats positifs dans plusieurs domaines médicaux tels les troubles de l'équilibre du sujet âgé avec réduction du risque de chute, fonctions cognitives. **Reconnues comme telles par les autorités nationales médicales et sportives et le CNOSF** (comité national olympique et sportif français)

L'Académie Nationale de Médecine : après étude du dossier scientifique l'Académie Nationale de Médecine a reconnu dans son rapport de mars 2013 **le Tai-chi-chuan et le Qi gong comme thérapies complémentaires non médicamenteuses.**

Paul & Pascal dispensent 2 cours hebdomadaires le lundi et le jeudi 18h30 sont donnés à la salle des fêtes de Naujac/Mer, en intérieur, ou en extérieur selon les conditions météo, y compris l'été sauf les semaines du 14 juillet et du 15 août. Horaires décalés parfois lorsque cours en extérieur pour mieux coller avec les éléments.

Pour plus de renseignements :

<https://naujac-taichi-qigong-selfdefense.jimdofree.com/>



## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### Les Matous Vagabonds - Des nouvelles - 19 juin 2021

#### **Appel à l'aide : suite à un week-end impensable !**

#### **Nous revenons vers vous pour faire appel à candidatures pour être famille d'accueil car la situation est très tendue !**

Nous commençons à recevoir les chatons du printemps, soit issus de chattes des rues qui ont échappé à la stérilisation, soit trouvés « dans les bois », soit abandonnés « à la charge des Matous » !

#### **Voir ci-dessous le texte passé dans le Facebook des Matous début juin :**

*En 2 jours (5 et 6 juin), nous avons pris en charge 3 portées sur HOURTIN*

*1) 2 chatons noirs déposés devant le portail d'une de nos familles d'accueil*

*2) 3 chatons noirs trouvés dans un carton au port, dont un mal en point ...*

*3) 2 chatons déposés dans une cabane de nourrissage, avec les yeux collés par le pus.*

*Ces 7 chatons ont été « déposés » par un humain (3 super héros probablement puisque 3 endroits et moments différents); aucune maman pour aucun d'eux aux alentours*

*alors que nos stocks étaient au beau fixe, nous n'avons quasiment plus de :*

*- Lait chaton*

*Idéalement TVM en marque ou biocanina (en fait c'est surtout les biberons et les tétines dedans qui sont top)*

*Il y en a chez les vétérinaires 🙏🙏🙏*

*Sinon n'importe lequel en pharmacie bien sûr*

*pâtée ou mousse chatons (grandes surface ou vétérinaire)*

*Me contacter au 06 78 78 42 23 si besoin . Merci, Alexia.*



#### **L'association cherche à compléter ses ressources en accueillants.**

#### **Si vous pouvez envisager d'être famille d'accueil, voici les conditions nécessaires :**

Disposer d'une pièce exclusivement réservée à l'accueil des chats au sein de votre foyer (ils ne doivent pas côtoyer d'autres chats avant vaccination et remise sur pattes).

Disposer de temps pour jouer avec eux, leur parler, les socialiser, les préparer à être des chats avec des maîtres.

Accueillir les candidats à l'adoption pour une visite de choix et de contact avec l'animal.

**Contactez :** Alexia Birot au 06 78 78 42 23 pour tous renseignements et modalités précises.

**Sachez qu'Alexia est attentive à confier les chats en fonction des compétences et de la disponibilité des accueillants. Et que les FA sont accompagnées, conseillées, soutenues pour mener à bien leur mission.**

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### Compte rendu de la balade des bougies perlées du 21 Mars 2021

Pour la douzième sortie mob tour de notre association, nous sommes partis en extérieur, de l'autre côté de l'estuaire de la Gironde pour découvrir la côte de la Charente maritime.

Le rendez-vous était donné à 9 heures sur le parking du bac du Verdon pour un embarquement des mobylettes et du camion balais à 9h30.

Départ 9h45 du Verdon avec une traversée faite sous le soleil et une mer calme, toujours aussi magnifique.

Une fois du côté Royan, mise en place de la traditionnelle table pour boire le café et manger une viennoiserie afin de nous donner du courage pour affronter les quelques 62 km que compte cette balade. 10H50 Départ de la boucle avec une première panne survenue 20 minutes après notre départ.

Cette fois-ci, elle ne repartira pas par la route mais dans le camion d'assistance, moteur bloqué.

Une fois récupéré le reste du groupe en pause au port de Meschers sur Gironde, nous repartons pour rallier le point de pique nique du midi situé dans le village d'Arces.

Après ce repas sous un vent froid mais toujours aussi convivial, nous repartons vers les 14H30 pour la suite du parcours qui va nous ramener par la campagne charentaise cette fois-ci jusqu'à Royan.

Le retour fut bien mouvementé avec au final trois mobylettes de plus dans le fourgon d'assistance mais des pilotes heureux d'avoir pu faire plus de la moitié du parcours prévu ce jour.

Après notre arrivée sur Royan et sa petite boucle pour longer à nouveau la côte, nous nous dirigeons vers le parking du Bac pour un départ prévu à 17h30.

Retour aux véhicules vers les 18 heures et fin de cette belle journée passée tous ensemble.

Cette balade était très attendue par nous tous car la situation sanitaire nous avait empêchés de nous retrouver depuis le mois d'octobre.

C'est d'ailleurs 31 personnes qui étaient présentes lors de cette édition et 6 nouveaux membres qui nous ont retrouvés pour partager cette journée avec nous.

La prochaine balade était fixée au samedi 24 Avril pour une boucle dans notre beau Médoc et un repas grillade au phare de Richard mais malheureusement le Covid, une fois de plus nous en a privé...

Pour nous contacter :

Tel : 06 17 67 38 51

Mail : [lesbourgiesperlees@gmail.com](mailto:lesbourgiesperlees@gmail.com)

[www.facebook.com/groups/bougiesperlees](http://www.facebook.com/groups/bougiesperlees)



## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



Naujac Animation est heureux d'avoir ouvert le 3 juillet 2021, la saison de ses marchés gourmands. Malgré la mauvaise météo annoncée, il a été décidé de le maintenir. Nous avons passé une bonne soirée sans pluie, avec même quelques rayons de soleil. Environ 130 couverts ont été servis. Ce qui est très bien pour une première. Afin de favoriser le recyclage des déchets, nous avons

supprimé les sacs poubelle sur le site. Ils ont été remplacés par des poubelles regroupées près du bar. Le tri a bien été respecté. Nous vous en remercions. Donc, rendez-vous tous les samedis et cette fois, avec le soleil.

**Pour votre détente cet été, venez découvrir nos nouveautés à la bibliothèque municipale !**

**Ouverture le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 du 9 juillet au 31 août**



## ÇA S'EST PASSÉ

### Le bouc

Pendant plusieurs jours autour du quartier du Château d'eau, un bouc, d'origine inconnue, vagabondait. Des personnes lui ont permis de se désaltérer. A ce jour, il a trouvé une nouvelle famille Pauillac, merci à Camille pour son aide salvatrice.



### Rassemblement Combi



En avant première de l'ouverture du Camping, ce dernier a accueilli lors du week-end du 5 et 6 juin, un rassemblement de nombreux combi-volkswagen. Ils nous ont fait partager leur passion et leurs aventures.

### Nettoyage plage

Le 12 juin 2021 en partenariat avec l'association SURFRIDER, la commune a effectué un énième nettoyage de la plage du Pin Sec.

De très nombreux bénévoles (associations-particuliers...) de 7 à 80 ans ont répondu présents.

Cette dernière collecte avant l'Été consistait à ramasser les micros déchets restants et elle fût à nouveau efficace. Il est à noter que le ramassage d'initiative et au quotidien nous permet d'avoir une plage naturelle et de qualité.

Encore un grand merci à toutes et tous pour votre implication dans cette démarche environnementale et nous vous disons à la prochaine fois.



Tri des déchets par l'association Surfrider Foundation



Un moyen écologique pour transporter les encombrants

# PÊLE MÊLE

## FRENCHMAN Triathlon Hourtin les 1, 2 et 3 octobre



CIRCULATION Réglementée pendant l'épreuve vélo sur Naujac

Le vendredi 1er : sur la D3E2 de Magagnan à la route des lacs entre 10h50 et 12h  
sur la D101 (route des lacs) entre 11h et 12h30.

Le samedi 2 : de Magagnan à la route des lacs entre 12h50 et 17h  
sur la D101 entre 9h et 13h

le dimanche 3 : de Magagnan à la route des lacs entre 11h45 et 13h15  
sur la D101 de 11h55 à 16h.

Pour la sécurité des athlètes l'organisation de la frenchman recherche des bénévoles notamment au sein des associations.

Pour plus de renseignements sur cette compétition : [www.frenchmantriathlon.com/frenchman-hourtin/](http://www.frenchmantriathlon.com/frenchman-hourtin/)  
Détails de circulation disponibles à la mairie.

**ANIMALIA PARC**  
PARC ANIMALIER ET DE LOISIRS

VISITE DE LA FERME ET DES ANIMAUX  
BALADES AVEC UN GUIDE NATURALISTE  
BALADES À PONEY

ACCROBRANCHE - ACCROSPIDER  
JEUX GONFLABLES/AQUATIQUES ET TRAMPOLINE

Tél. : 05 56 73 00 73  
[www.animalia-parc.fr](http://www.animalia-parc.fr)

**LABY MEDOC**  
by OWENZA

**LE 1ER LABYRINTHE GÉANT  
DE MAÏS EN GIRONDE !**

[www.labymedoc.com](http://www.labymedoc.com)

# DROIT DE RÉPONSE

## Réponse à « PAROLE DE L'OPPOSITION »

La Loi interdisant de répondre dans le même numéro à la tribune laissée à l'opposition, nous sommes à nouveau obligés de revenir sur le Petit Naujacais n° 106, dans lequel l'opposition tente une énième polémique mais cette fois sur les impôts payés par le camping.

Oui, un versement du budget camping au budget principal de la commune est possible mais sous certaines conditions et selon une procédure clairement définie par la réglementation. Ce qui avait été fait jusqu'ici ne respectait ni ces conditions ni la procédure.

Non, contrairement à ce que prétend l'opposition, la pratique antérieure n'était pas tolérée : elle était camouflée sous l'appellation "transfert de charges", charges qui n'avaient aucune réalité (hors personnel). Cette pratique totalement irrégulière avait les caractéristiques suivantes :

- priver le camping d'entretien et de modernisation.
- échapper à l'impôt en diminuant artificiellement le résultat par des charges inexistantes.

Il est quand même étonnant de la part d'un élu :

- de critiquer le fait d'être vertueux ; au-delà des aspects réglementaires, gageons que les élus de l'ancienne majorité en charge du camping auraient sans aucun doute apprécié de disposer de ces moyens ne serait-ce qu'en partie. Nous aurions trouvé une situation en bien meilleur état.

- d'avoir comme principale préoccupation de ne pas payer d'impôts : Il faudrait faire en sorte (y compris par des moyens détournés) de ne pas payer l'impôt dû ! Un élu n'est-il pas censé respecter le droit et ses obligations légales ? L'ignorer ou faire semblant est de la part d'un élu...

Ajoutons donc à la vertu le fait d'être cohérent et pragmatique ; oui nous revendiquons :

- le fait d'affecter les recettes du camping en priorité à son entretien et son développement.
- de payer, s'agissant d'un service à caractère commercial donc à but lucratif, ce qui doit l'être y compris l'impôt sur les bénéfices.
- d'aller chercher auprès des institutionnels des subventions pour la commune, subventions provenant rappelons-le de la redistribution de ces mêmes impôts et taxes.
- de verser le moment venu, c'est à dire lorsque les besoins du camping en entretien et investissements nécessaires seront satisfaits, dans les conditions et procédures réglementaires, un excédent après impôt sur le budget principal de la commune.

Ce dernier point répond à l'affirmation selon laquelle "cette tolérance de transferts de charges est pratiquée par beaucoup de communes". Cette affirmation montre s'il en était besoin que son auteur ne connaît que peu de chose aux finances publiques, emploi des termes sans en connaître la signification comptable et/ou juridique.

Pour ce qui est du paragraphe « l'information aux Naujacais », l'opposition se plaint de certaines restrictions de publications. Le Directeur de Publication offre « pour l'instant » une page entière à l'opposition. Peut-être, ne devrait-il laisser qu'une demi-page ou un quart de page comme dans de très nombreuses communes ?

# PÊLE MÊLE

Afin d'améliorer son dispositif de sécurité un nouveau défibrillateur cardiaque a été installé sur la façade du pôle de santé, à proximité des équipements sportifs.



## NOUVEL EQUIPEMENT POUR LES CYCLISTES

Par convention avec le Parc Naturel Régional Médoc, une borne de réparation pour vélos a été installée le long de la piste cyclable au Carrefour de la route du Pin Sec et de la piste 200.

Des outils de réparation et une pompe sont à disposition des cyclistes malchanceux.

## AGENDA

- \* Marchés gourmands tous les samedis soirs jusqu'au 28 août.
- \* Feu d'artifice le 14 août au Pin-Sec
- \* Vide grenier et forum associatif le 15 août à Saint-Isidore

\* L'agenda pourra être modifié suivant les mesures sanitaires

# PÊLE MÊLE

**Uni  
Médoc**  
Des VIGNERONS des VALEURS

## Soirée rencontres vigneronnes

LES JEUDIS ET VENDREDIS DE 19H A 21H (DU 15/07 AU 20/08)



ENTRÉE LIBRE !



Ouvert 7j/7 de 9h à 19h (juillet et août)  
dimanches et jours fériés inclus

Visite - Dégustation - Vente / Visit - Tasting - Sale



**JUILLET & AOÛT (sur inscription)**

Les mardis 9h00 : départ pour une balade commentée (6 km)

Les mardis 14h30 : visite de la chaîne d'embouteillage

Les jeudis 14h30 et 16h00 : initiation à la dégustation

14 route de Soulac, 33340 Gaillan-en-Médoc

05 56 41 03 12

[www.unimedoc.com](http://www.unimedoc.com)



# INFOS UTILES

## INSCRIPTIONS ÉCOLE PRIMAIRE ET BUS SCOLAIRE

Vous venez d'emménager sur notre commune et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école primaire. Si tel est le cas, venez retirer un dossier d'inscription à la Mairie, nous ferons le nécessaire auprès de la directrice de l'école.

La rentrée scolaire se fera le jeudi 2 septembre à 9h00.

Vous souhaitez que votre enfant prenne le bus scolaire.

Pour cela, vous devez vous connecter sur le site « <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> » et procéder à l'enregistrement ou au renouvellement du dossier de votre enfant.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1er juin et le paiement se fait en ligne.

La carte à puce qui a été remise l'an dernier à chaque usager est valable 4 ans ( les demandes d'inscriptions restent bien sûr annuelles).

Les demandes de duplicata seront facturés 10 €.



Des frais de dossier de 15 € s'appliqueront pour les inscriptions après le 20 juillet

## POINT DE COLLECTE A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE



# NOUVEAU

## COLLECTE DE MASQUES CHIRURGICAUX USAGÉS

Près de 70 points de collecte sur le territoire.  
Trouvez les sur le site [www.smicotom.fr](http://www.smicotom.fr)



# INFOS UTILES

## CENTRE DE TRAITEMENT DE DECHETS (SMICOTOM) de NAUJAC SUR MER

Quelques informations :

Le site du SMICOTOM à Naujac sur Mer situé 1 rue de la Grange est implanté sur 15 hectares et se compose de trois pôles d'activités : une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND sur 12 hectares), une plate-forme de compostage (1.3ha) et une plate-forme logistique de 5 000m<sup>2</sup>.

Situation administrative de l'installation de stockage de déchets inertes non dangereux :

L'installation est autorisée par arrêté préfectoral du 18/12/2009 pour 16 ans, modifié par arrêté complémentaire du 31/10/2019 pour 26 ans. La durée de vie du site est prévue jusqu'au 31/12/2035.

Le tonnage annuel autorisé était de 35 000 tonnes/an jusqu'en 2019, 28 000t/an à partir de 2020, 26 300 t/an à partir de 2022 et 17 500 t/an à partir de 2025.

En 2020 ont été réceptionnées 26 565 tonnes soit +0.7% par rapport à 2019.

Plate-forme de compostage :

En 2020, le centre a géré 11 178 tonnes de déchets entrants, soit 3.75% de moins par rapport à 2019. Il s'agit principalement de déchets verts dont 99% sont valorisés et 3 479 tonnes de compost ont été vendues.

Suivi et contrôle du site :

Une commission de suivi de site du centre de traitement des déchets de Naujac sur Mer, se réunit chaque année sous la Présidence de Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Lesparre-Médoc.

Font partis de cette commission : Les représentants des communautés de communes Médoc Atlantique et Médoc Cœur de Presqu'île, le Maire de Naujac sur Mer, la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du SMICOTOM, l'Agence OVIVE, la SEPANSO, l'Association Vive la Forêt, l'Association Environnement et Nature Nord Médoc, la DREAL/UD33, la DDTM/SPE et l'Agence Régionale de Santé.

Au cours de cette commission sont abordés les flux entrants et évolution des tonnages enfouis, le suivi analytique des eaux, le bilan sur la qualité de l'air, l'étude de dispersion des odeurs et le bilan des inspections annuelles.

Les Naujacaïses et les Naujacaïses subissent toutefois un impact visuel et ponctuellement des nuisances olfactives surtout en période de fortes pluies et canicule.

En contrepartie de cet état de fait, le SMICOTOM reverse 1.5€ par tonne entrante et le Comité Syndical a adapté un taux préférentiel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par rapport aux autres communes.

Voir le tableau qui suit :

# INFOS UTILES

## Tableau comparatif de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

### CDC Médoc Atlantique

### CDC Médoc Cœur de Presqu'île

<u>Communes</u>	<u>Taux</u>		<u>Communes</u>	<u>Taux</u>
Naujac sur Mer	3.94%		Bégadan	9.92%
			Civrac-Médoc	9.92%
Le Verdon sur Mer	9.28%		Gaillan-Médoc	9.92%
Soulac sur Mer	9.28%		St Chridtoly-Médoc	9.92%
Talais	9.28%		Couquèques	9.92%
Grayan et L'hospital	9.28%		Blaignan-Prignac	9.92%
St Vivien de Médoc	9.28%		Lesparre	9.92%
Vensac	9.28%		St Germain d'Esteuil	9.92%
Jau-Dignac-Loirac	9.28%		Ordonnac	9.92%
Vendays Montalivet	9.28%		St Yzans de Médoc	9.92%
Queyrac	9.28%		Cissac-Médoc	10.80%
Valeyrac	9.28%		St Julien-Beychevelle	10.80%
			St Laurent-Médoc zone1	10.80%
Hourtin	7.23%		Saint Sauveur	10.80%
Carcans	7.23%		St Seurin de Cadourne	10.80%
Lacanau	7.23%		Vertheuil	10.80%
			Pauillac	12.58%
			St Estèphe	12.58%
			St Laurent-Médoc zone 2	12.58%

## BRUITS GÊNANTS : PENSEZ À VOS VOISINS !

En cette période estivale, nous avons tendance à passer davantage de temps à l'extérieur. Il faut donc rester vigilant pour ne pas perturber le voisinage avec des bruits qui peuvent s'avérer gênants.

Afin que chacun puisse profiter sereinement de son jardin ou de sa terrasse, il convient de respecter les règles suivantes, issues de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 22 avril 2016 en vigueur dans notre département :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ... Ne peuvent être exécutés que

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**





BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

**C'EST OBLIGATOIRE**

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans...). En cas de perte ou de vol, il peut demander une *attestation de situation administrative*. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16<sup>e</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois qui suit.

**A savoir :** si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Cela vous permet :

- d'obtenir une *attestation de recensement*. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être exempté), est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

**A savoir :** si vous avez la carte mobilité inclusion "invalidité" ou la carte invalidité, ou si vous êtes handicapé (à la condition d'avoir un certificat médical), dès votre démarche de recensement.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Attestation de domicile

**Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.**

**Attention :** aucun duplicata de votre *attestation de recensement* ne vous sera fourni.

Après le recensement citoyen et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

En remplissant le **cerfa N°11718\*05**

# NUMÉROS UTILES

## MAIRIE

Secrétariat : 05.56.73.00.55

Télécopie : 05.56.73.03.87

Courriel : mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

(Présence d'un élu tous les samedis matin)

## SERVICE URBANISME

Accueil du public tous les jours sur RDV

sauf le mercredi et samedi

ou effectuer vos demandes par mail

## SMICOTOM

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**Du 9 juillet au 31 août 2021**

Le vendredi de 10h00 à 12h00

## AGENCE POSTALE

Tel : 05.56.73.00.55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

Borne postale, levée à 11h, 10h le samedi

## RECYCLERIE

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et le 1er samedi du mois

## ÉCOLE PRIMAIRE

05.56.73.01.80

## PÔLE SANTÉ NAUJAC

### MEDECIN

Dr AGBOTON SENTENAC Gaëlle : 05.56.09.22.89

### CABINET INFIMIÈRES

Mmes MERCIER & BRIESACH : 06.46.78.17.37

### OSTÉOPATHE

Mme DABIS Pauline : 06.58.26.35.79

### APA-S

Mme FRET Mégane : 06.20.57.13.73

### KINÉSITHÉRAPEUTE

M. BLASQUEZ Sébastien : 06 59 92 59 77

Clinique Mutualiste de Lesparre :  
05.56.73.10.00

Laboratoire d'analyse lesparre :  
05.56.73.34.73

Laboratoire d'analyse d'Hourtin :  
05.56.09.12.31

Collège Jules Chambrelent :  
05.56.09.12.52

Taxi Conventionné CELENA :  
06.75.02.36.93

Clinique Vétérinaire Lac et Océan :  
(Naujac-sur-Mer) 09.54.39.74.40

Déchèterie de lesparre :  
05.56.41.16.23

Gendarmerie de Lesparre :  
05.56.73.46.70

Pompiers : 18

# NOS ANNONCEURS

**TAXIS CÉLÉNA**  
médoc

Saint laurent Médoc 1 - Pauillac 2 - Vertheuil 1  
Le Pout 1. Le Bourcat 1

**06 75 02 36 93**

Hopital

www.taxiscelenamemedoc.fr

**Camping Le Ranch**  
4 RUE DE LA BÂCHE  
33990 NAUJAC SUR MER

**LE FIL A COUDRE**  
Armelle Marchand Geneste  
Atelier de  
Couture Retouches  
à Naujac sur mer

**06 44 70 97 60**

**MRS**  
MEDOC RAPIDE SERVICES  
Désinfection - Désinsectisation - Dératisation

Jérôme BERHUY  
06 85 96 35 41

Certificat professionnelle individuel  
d'utilisation des biocides N°030759

**TRAITEMENT GUÊPES & FRELONS**  
**RATS, SOURIS, CAFARDS, CHENILLES, FOURMIS...**  
Travaux à grande hauteur & Accès difficile

E-mail: [mrs.nuisible@gmail.com](mailto:mrs.nuisible@gmail.com)  
Site: [www.mrs-nuisibles.fr](http://www.mrs-nuisibles.fr)  
Facebook: [www.facebook.com/mrs.nuisible](http://www.facebook.com/mrs.nuisible)  
1 rue de Groussac - 33990 NAUJAC / MER

Angel institut  
&  
Boutique

INSTITUT DE BEAUTÉ & BOUTIQUE DE PRODUITS  
DE BEAUTÉ, PARFUMS, VÊTEMENTS,  
BIJOUX, SENTEURS MAISON, ...

NAUJAC S/MER  
05 56 41 27 23  
Fb : angel institut boutique

**Aide et Accompagnement à domicile:**

- Aide aux tâches ménagères, préparation des repas
- Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne

**Soins Infirmiers à domicile:**

- Toilette sous prescription médicale, suivi des soins
- Equipe Spécialisée Alzheimer (animation, soutien aux aidants)

**Activités de Préservation de l'Autonomie:**

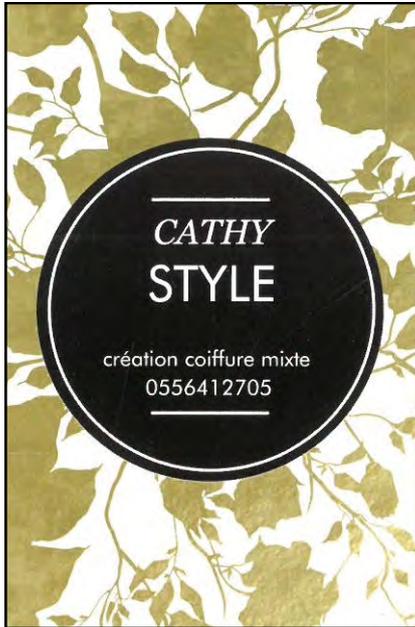
- Gym adaptée, Attention aux amaques,
- Utilisation tablette, réflexologie plantaire,

05-56-73-19-50  
contact@aapam-medoc.com  
33240 Blaignan-Prignac

[www.aapam-medoc.fr](http://www.aapam-medoc.fr)

**La municipalité remercie l'ensemble  
des annonceurs pour leur participation  
à l'élaboration du Petit Naujacais**

# NOS ANNONCEURS



**CATHY  
STYLE**

création coiffure mixte  
0556412705

**ENTRETIEN  
ESPACES VERTS  
NAUJAC SERVICES**

BRICOLAGE, TERRASSE, ETC

**07 70 38 52 65**



**GMC**  
Gilles Mercier Constructions

**Entreprise Générale du Bâtiment  
NEUF - RENOVATION - EXTENSION**

9 quater rue de la Gravière  
33990 Naujac sur Mer

Tél : 06 14 42 04 51  
[pimpernel.mercier@sfr.fr](mailto:pimpernel.mercier@sfr.fr)

**SARRAZY**

**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS  
PAVAGE ET AMÉNAGEMENT URBAIN  
ASSAINISSEMENT, VENTE ET LIVRAISON DE SABLE,  
GRAVE BÉTON, TERRE, CALCAIRE, GRAVIERS**

<b>BUREAUX</b> ZA DE BEAU CHÊNE 33250 CISSAC 05 56 73 18 70	<b>GRAVIÈRES</b> LA LANDE DE POUYÈRE 33990 NAUJAC/MER 05 56 41 19 73	<b>ROUTE DE VENDAYS</b> 33340 QUEYRAC 05 56 59 81 80	UNIQUE DISTRIBUTEUR DE <b>COLAS</b>
--	---	--	-------------------------------------

**Tel : 05 56 73 00 58**  
Portable : 06 26 78 08 46

**RESTAURANT  
BAR DE L'UNION**

**Ouvert tous les midis**  
Les week end et en saison ouvert midi et soir  
*\* Fermé le lundi*

**Menuiserie aluminium - PVC  
Vérandas  
Miroiterie, vitrages isolants  
Stores et toiles  
Portails aluminium  
Volets roulants, battants  
et rideaux métalliques  
Remplacement de casses**

**ALUMINIER  
TECHNAL**  
FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS

**Ets SOMIREY**  
distributeur peintures SIKKENS

**sikkens**

atelier et magasin :  
6, rue A.-Lafittau - BP 19  
33341 Lesparre-Médoc Cédex  
Tél. 05 56 41 04 14 - Fax 05 56 41 27 87  
[somirey@wanadoo.fr](mailto:somirey@wanadoo.fr)  
[www.somirey.com](http://www.somirey.com)

**LE PETIT NAUJACAIS**  
**Bulletin d'information  
de la Commune de Naujac-sur-Mer**

Rédaction et impression  
Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

**Directeur de publication**  
**Yves BARREAU**

**Rédacteur en chef**  
**Chantal PARISE**

**Équipe rédactionnelle**  
Virginie CAUSSÈQUE, Joël MORAND,  
Raymonde SCHLAUDER

Tiré à 800 exemplaires  
Dépôt légal Avril 2014